

Fonds Bleu pour le Bassin du Congo



Réunion du Comité des Chefs d'Etats et Gouvernements d'Afrique sur le Changement Climatique (CAHOSCC)

9 février 2020

<http://www.ccbc-cbcc.org>





1

Rappel du contexte

2

L'étude de préfiguration

3

Partenaires de l'étude de préfiguration

4

Premiers résultats

4.1

Plan d'investissement

4.2

Mécanisme de financement

5

Calendrier d'exécution



I- Historique

- ▶ La région du Bassin du Congo se hisse au rang de deuxième région forestière tropicale humide mondiale après l'Amazonie. Elle s'étend, selon la FAO, sur plus de 520 millions d'hectares dont 220 millions d'hectares de forêts (6% de la surface forestière mondiale). En termes de biodiversité, le Bassin du Congo abrite plus de 10 000 espèces végétales et plus de la moitié des espèces animales de l'Afrique (de nombreuses étant menacées d'extinction à l'image des gorilles de montagne, éléphants de forêts, etc.) ;
- ▶ Au-delà de sa biodiversité tropicale, le Bassin du Congo abonde de ressources naturelles : bois, diamants, minerais et pétrole qui sont les moteurs économiques d'une grande partie des pays de la région. Néanmoins, la région connaît des formes d'exploitation (volumétrie intense, méthodes actuelles d'extraction, etc.) qui menacent la disponibilité durable des ressources et la survie de la biodiversité de la région ;
- ▶ L'exploitation intensive de ces ressources, la déforestation ainsi que les tendances démographiques dans les pays du Bassin du Congo menacent la survie de cette biodiversité et alertent sur la nécessité d'agir afin de protéger l'économie de la région.



II- La Commission Climat du Bassin du Congo

- ▶ Les Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains ont décidé de créer le 16 novembre 2016 à Marrakech, en marge de la COP22, à l'initiative de Sa Majesté Mohammed VI, Roi du Maroc, trois commissions parmi lesquelles la Commission Climat du Bassin du Congo présidée par Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO Président de la République du Congo ;
- ▶ En marge de la COP22, le Président de la République du Congo proposait la création d'un Fonds Bleu pour le Bassin du Congo ;
- ▶ Le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo est devenu une réalité le 9 Mars 2017 par la signature du Mémorandum d'entente d'Oyo en République du Congo. Le 29 Avril 2018 à Brazzaville au Congo, s'est tenu le premier Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo. Ce sommet a abouti à la signature du Protocole instituant la Commission Climat du Bassin du Congo ;
- ▶ Du 3 au 5 octobre 2017, s'est tenue à Brazzaville, en République du Congo, la conférence des Ministres de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Est sur l'accélération de l'opérationnalisation de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo (Brazza Finance Climat 2017) qui a conduit à l'identification de 24 programmes sectoriels à financer par le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo.



III- Les enjeux pour le Bassin du Congo

- ▶ Trois axes majeurs structurent les enjeux liés à la transformation climatique et économique de la région du Bassin du Congo :
 - **Développement durable** :
 - Enjeux socio-économiques ;
 - Enjeux environnementaux.
 - **Climat** :
 - Adaptation ;
 - Atténuation ;
 - Transfert Technologique ;
 - **Politique**
 - Intégration régionale.
- ▶ La mise en place d'une transition économique et climatique repose sur deux principaux leviers :
 - Le renforcement des capacités techniques ;
 - Le renforcement des capacités financières par la mobilisation à la fois des fonds privés et des fonds publics.

La mise en œuvre de la transition économique et climatique, avec le support du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, se traduira par un plan d'investissement visant à opérationnaliser les 24 programmes sectoriels de l'Economie Bleue.



IV- Les 24 programmes sectoriels

- 1) Programme de développement de l'économie du transport durable sur le Bassin du Congo ;
- 2) Programme de développement de l'économie du système de suivi hydrométrique et météorologique ;
- 3) Programme de développement de l'économie de la pêche et l'aquaculture durables ;
- 4) Programme de l'économie de la pollution des plantes flottantes envahissantes ;
- 5) Programme de l'économie de l'hydroélectricité ;
- 6) Programme de l'économie de développement des systèmes d'irrigation et de drainage ;
- 7) Programme de développement de l'économie de l'eau et de l'assainissement ;
- 8) Programme de développement de l'économie des systèmes de gestion et de traitement des déchets solides déversés dans les cours d'eaux et les océans ;
- 9) Programme de développement de l'économie de traitement des eaux usées ;
- 10) Programme de développement de l'économie de l'approvisionnement en eau potable ;
- 11) Programme de l'économie de paiement pour services environnementaux (PSE) basés sur la gestion durable des eaux ;
- 12) Programme de lutte contre les érosions ;
- 13) Programme de développement de l'économie des mangroves ;
- 14) Programme de développement de l'écotourisme et loisirs dans les zones humides, fluviales, côtières et maritimes ;
- 15) Programme de développement des mécanismes de veille sanitaire, phytosanitaire et environnementale ;
- 16) Programme d'appui à la surveillance épidémiologique ;
- 17) Programme de développement de l'économie des savoir-faire traditionnels aquatiques ;
- 18) Programme de développement des compétences recherche scientifiques et innovations technologique ;
- 19) Programme de développement de la diplomatie de l'Economie Bleue ;
- 20) Programme de développement de l'économie côtière et des écosystèmes insulaires dans le Bassin du Congo ;
- 21) Programme d'appui à la société civile et aux populations vulnérables (femme, jeunes, autochtones) ;
- 22) Programme transversal de communications sensibilisation, information, éducation et Marketing ;
- 23) Protection des populations des régions côtières aux évènements extrêmes liés à l'eau ;
- 24) Gestion durable des ressources hydrauliques.



1

Rappel du contexte

2

L'étude de préfiguration

3

Partenaires de l'étude de préfiguration

4

Premiers résultats

4.1

Plan d'investissement

4.2

Mécanisme de financement

5

Calendrier d'exécution



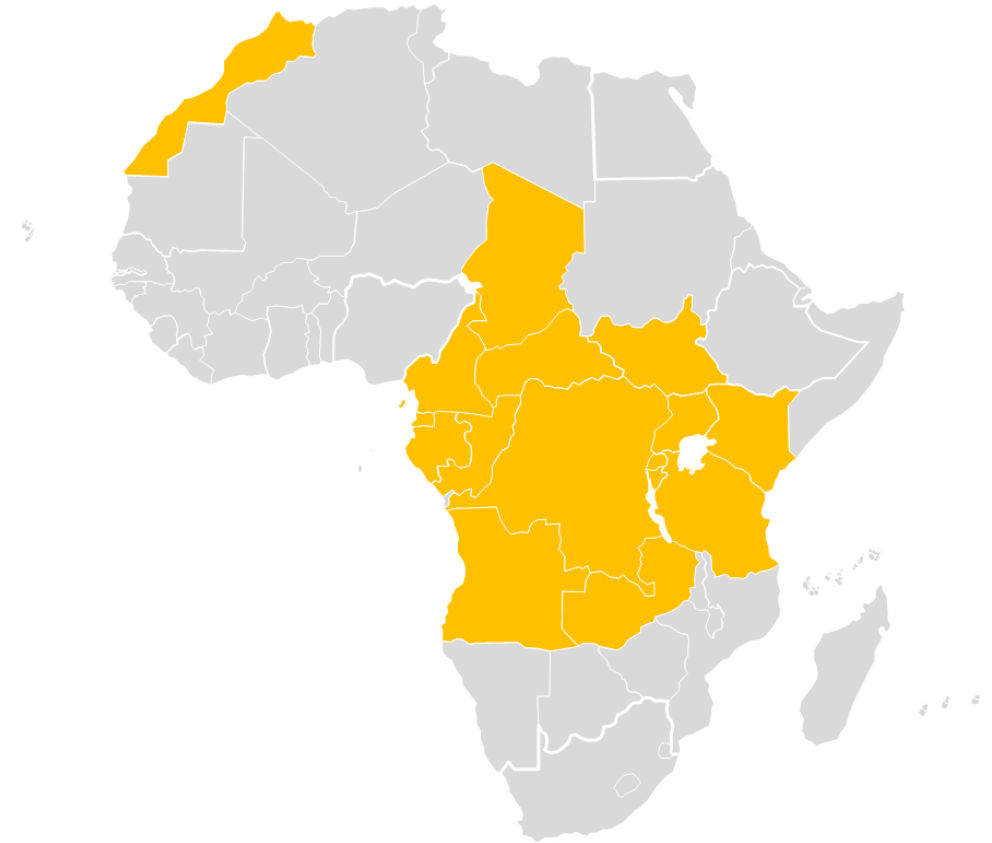
I- Objectifs et livrables de l'étude de préfiguration

- ▶ L'étude de préfiguration porte sur le renforcement des capacités financières.
- ▶ Elle se décompose en deux lots:
 - La constitution d'un pipeline de projets qui représentera un plan d'investissement :
 - Un pipeline initial de projets ;
 - Une analyse de la maturité et de la robustesse technique, économique et financière des projets ;
 - La structuration du plan d'investissement.
 - La définition d'un mécanisme de financement avec notamment :
 - Les scénarii de gouvernance ;
 - La stratégie d'investissement ;
 - Le modèle de gestion.

II- Périmètre de l'étude de préfiguration

► Le périmètre géographique de l'étude s'étend sur seize pays:

-  Angola ;
-  Burundi ;
-  Cameroun ;
-  Gabon ;
-  Guinée Equatoriale ;
-  Kenya ;
-  Ouganda ;
-  République Centrafricaine ;
-  République Démocratique du Congo ;
-  République du Congo ;
-  Rwanda ;
-  Sao Tomé-et-Principe ;
-  Soudan du Sud ;
-  Tanzanie ;
-  Tchad ;
-  Zambie.



► Le Royaume du Maroc étant un membre associé originel de l'initiative 



1

Rappel du contexte

2

L'étude de préfiguration

3

Partenaires de l'étude de préfiguration

4

Premiers résultats

4.1

Plan d'investissement

4.2

Mécanisme de financement

5

Calendrier d'exécution



I- Les partenaires institutionnels, techniques et financiers de la Commission Climat du Bassin du Congo

- ▶ La Commission Climat du Bassin du Congo bénéficie du soutien institutionnel de l'Union Africaine qui a entériné sa création par une Décision prise lors de la 28^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue les 30 et 31 janvier 2017 à Addis Abeba en Ethiopie.



- ▶ Le Fonds Bleu est l'outil financier de la Commission Climat du Bassin du Congo :



- ▶ La Commission Climat du Bassin du Congo s'appuie sur plusieurs partenaires techniques et financiers parmi lesquels :





1

Rappel du contexte

2

L'étude de préfiguration

3

Partenaires de l'étude de préfiguration

4

Premiers résultats

4.1

Plan d'investissement

4.2

Mécanisme de financement

5

Calendrier d'exécution

4.1 : Plan d'Investissement au 13 janvier 2020 – Vision Générale

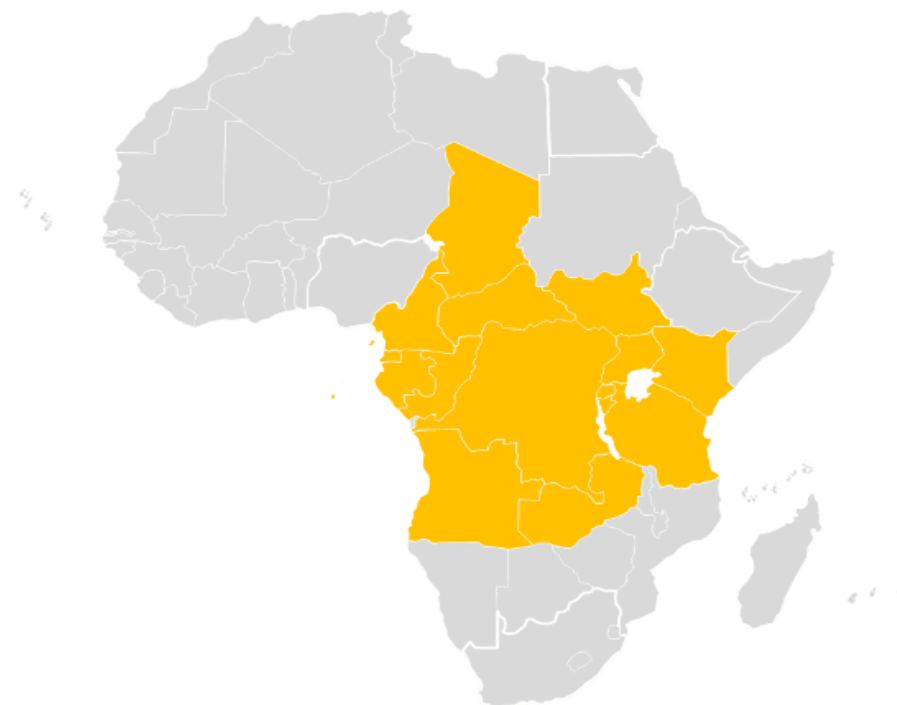
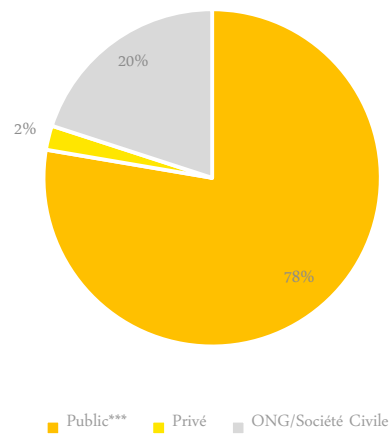
Nombre de projets *

215

Valorisation du pipeline

\$ 7,9 bn **

Répartition des projets par secteur public/privé/ONG



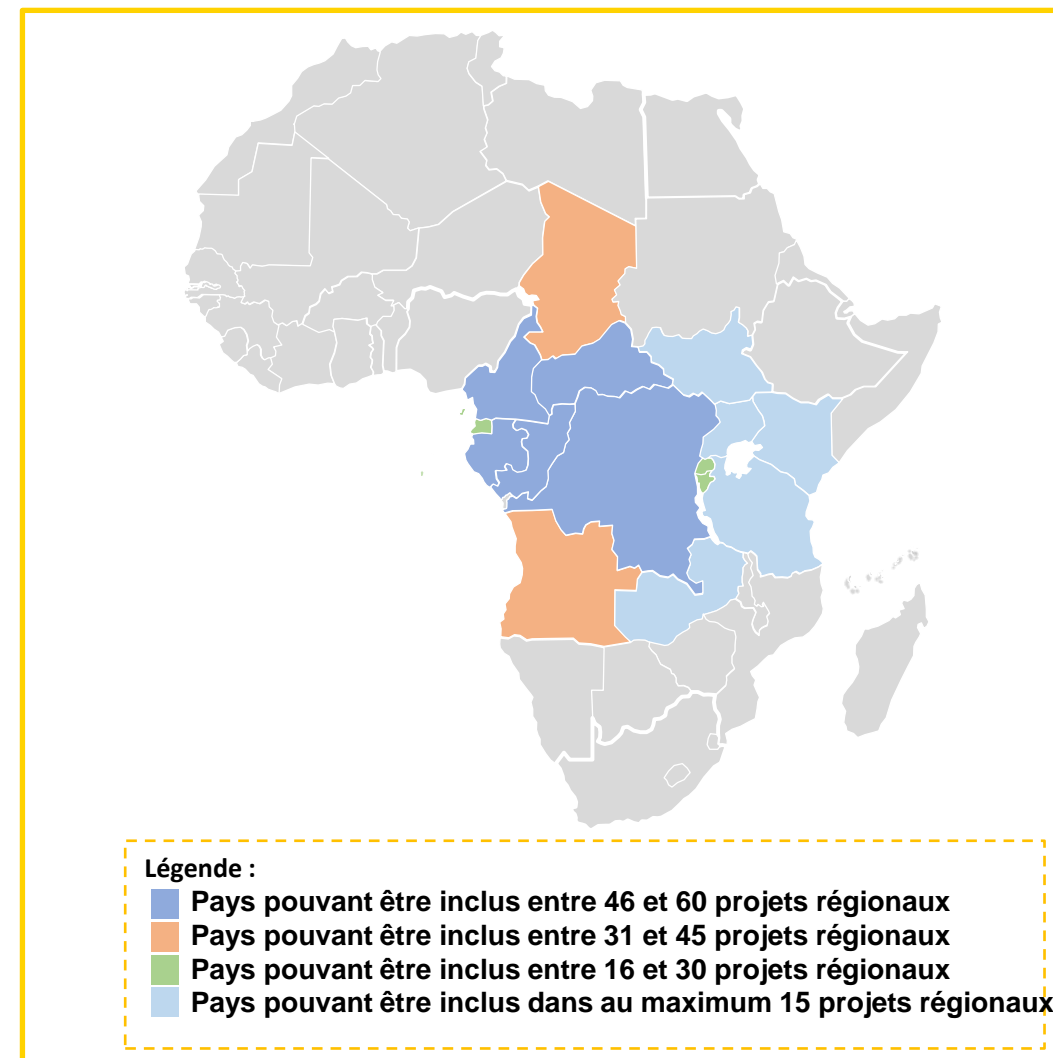
* Nombre relatif à la version actualisée du pipeline et arrêté au 13 janvier 2020 pour les besoins de préparation du deuxième Rapport Intermédiaire

** Valorisation obtenue selon des valeurs déclaratives

*** L'identification des porteurs de projets privés au sein de projets sous la tutelle des pouvoirs publics est en cours

- ▶ Le pipeline du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo a permis d'identifier **68 projets à caractère « régional »** répartis en trois niveaux de maturité:
 - 37% projets de maturité 1 (soit 25 projets) pouvant être financés sous une période de six mois ;
 - 34% projets de maturité 2 (soit 23 projets) pouvant être financés sous une période comprise entre six mois et deux ans ;
 - 29% projets de maturité 3 (soit 20 projets) pouvant être financés au-delà d'une période de deux ans.

- ▶ Le schéma ci-joint présente pour chaque pays le nombre de projets régionaux dans lesquels il peut être impliqué.

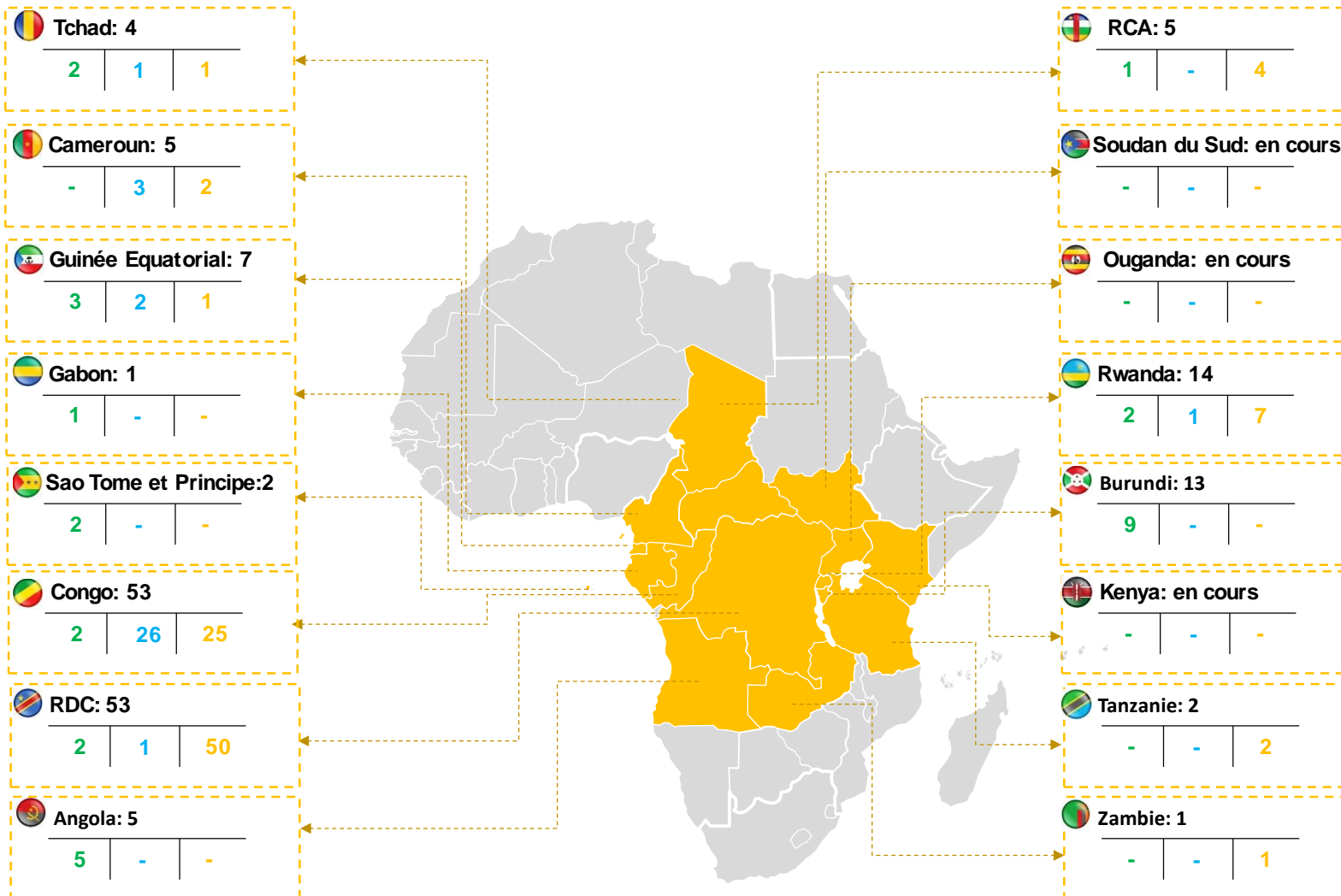


4.1 : Plan d'Investissement au 13 janvier 2020 – Répartition Géographique

- Le schéma ci-joint présente la répartition des projets par pays membres de la CCBC, par niveau de maturité et répondant soit aux 24 programmes sectoriels soit aux CDN.

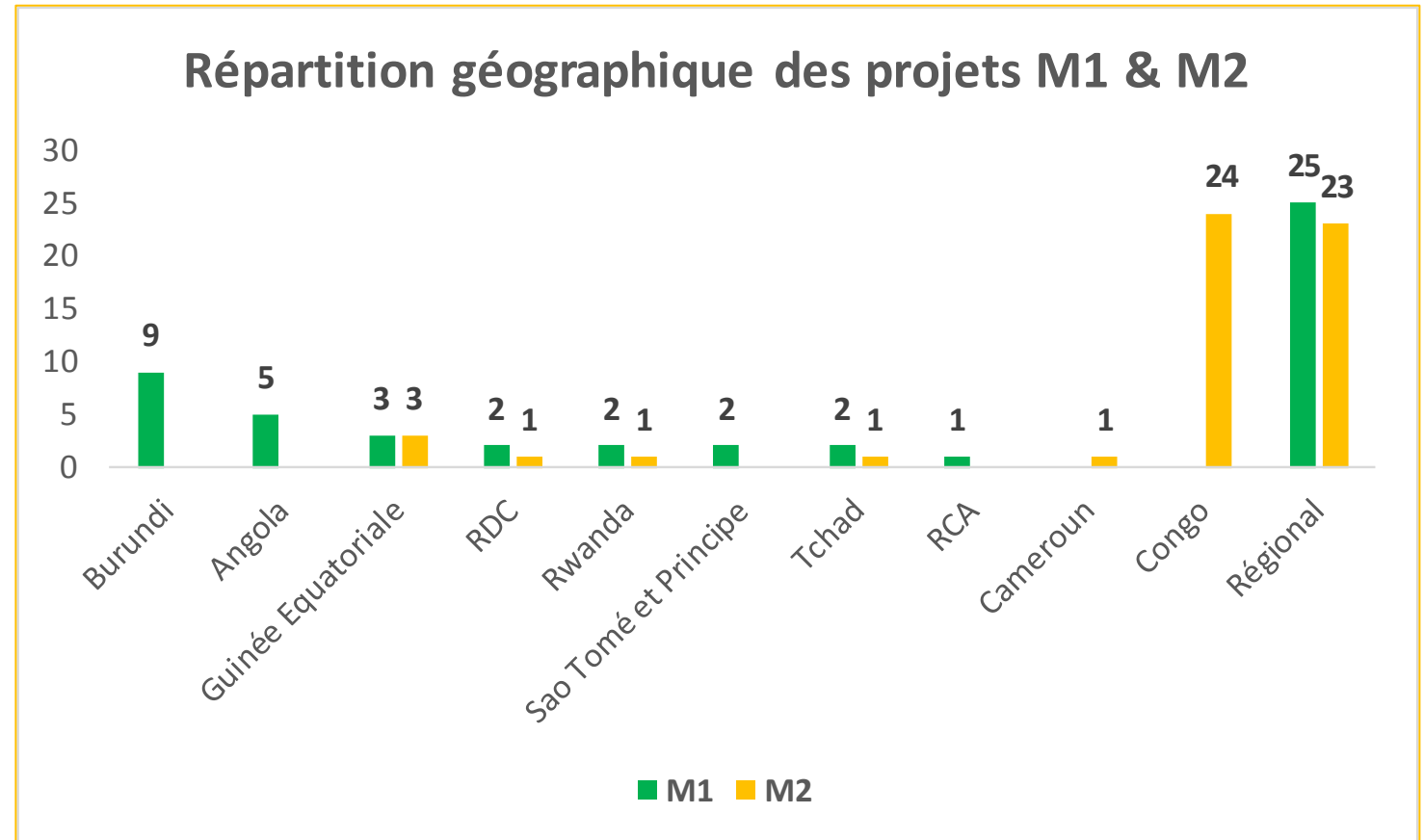
Légende

- Projet de maturité 1 pouvant être financé sous une période de six mois
- Projet de maturité 2 pouvant être financé sous une période comprise entre six mois et deux ans
- Projet de maturité 3 pouvant être financé au-delà d'une période de deux ans



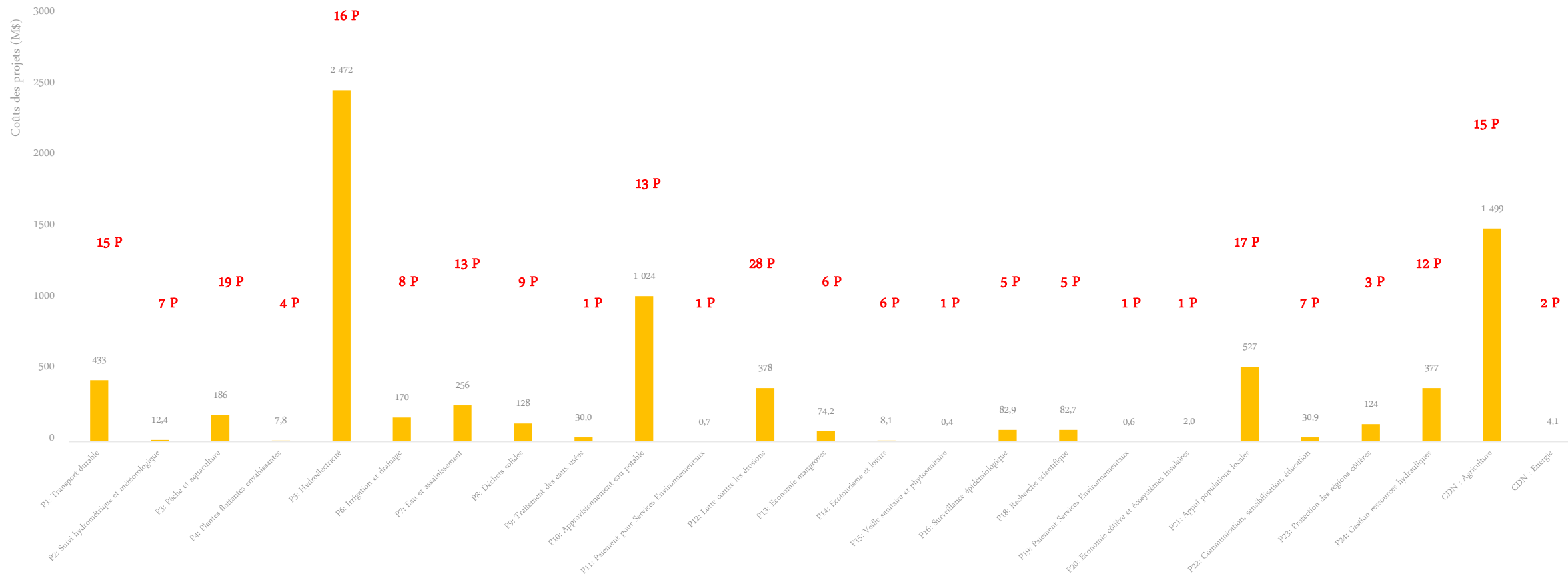
4.1 : Plan d'Investissement au 13 janvier 2020 – Répartition des projets M1 & M2

- ▶ Le schéma ci-joint présente la répartition géographique des projets M1 & M2 et montre plus particulièrement que :
 - La répartition géographique des projets M1 est équilibrée ;
 - 48% des projets M1 & M2 sont inscrits dans une initiative « régionale » ;
 - Les projets M1 représentent 49% du total des projets M1 & M2.



4.1 : Plan d'Investissement au 13 janvier 2020 – Répartition par Programmes Sectoriels

Répartition des projets selon les programmes et CDN sectoriels du Fonds Bleu



XP : Nombre de projets

23 programmes sectoriels + CDN Agriculture et Energie



1

Rappel du contexte

2

L'étude de préfiguration

3

Partenaires de l'étude de préfiguration

4

Premiers résultats

4.1

Plan d'investissement

4.2

Mécanisme de financement

5

Calendrier d'exécution



Le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo **doit s'inscrire** dans le cadre du processus politique de la conférence de Marrakech, du Mémoire d'Oyo et des **7 engagements de la Déclaration des Chefs d'Etat de la CCBC à Brazzaville du 29 avril 2018 et notamment des engagements 1, 3, 5 et 7** :

1. Œuvrer pour la transformation structurelle des économies de la zone de la CCBC pour **assurer un développement inclusif et durable, de manière à éradiquer la pauvreté et améliorer le bien-être des populations** en activant tous les leviers humains, financiers, techniques et technologiques ainsi que les opportunités offertes par l'Economie Verte et l'Economie Bleue ;
2. Agir sans délai, en soutien aux deux Déclarations de Brazzaville, pour l'opérationnalisation et la promotion du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo comme un des outils financiers de la CCBC et apporter notre appui total à la mise en œuvre de la Feuille de route 2018-2019 ;
3. **Initier et encourager les plans d'investissement climat des Etats de la CCBC**, les projets et programmes de toutes les parties prenantes pour concilier la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques et le développement économique inclusif et durable ;
4. Mutualiser nos efforts en vue de doter nos Etats de politiques, stratégies et plans d'action climat et à les mettre en œuvre ;
5. **Accélérer la réalisation des initiatives déjà identifiées ou lancées (contributions déterminées au niveau national, plans nationaux d'adaptation), en s'appuyant non seulement sur les ressources intrinsèques mais également en mobilisant les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux ainsi que les acteurs non-étatiques, notamment le secteur privé ;**
6. Doter la CCBC d'un budget lui permettant d'accomplir ses missions ;
7. Œuvrer en intelligence avec les institutions sous-régionales existantes: COMIFAC, CICOS, dans le cadre d'une économie d'échelle dans l'action de la CCBC et le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo.

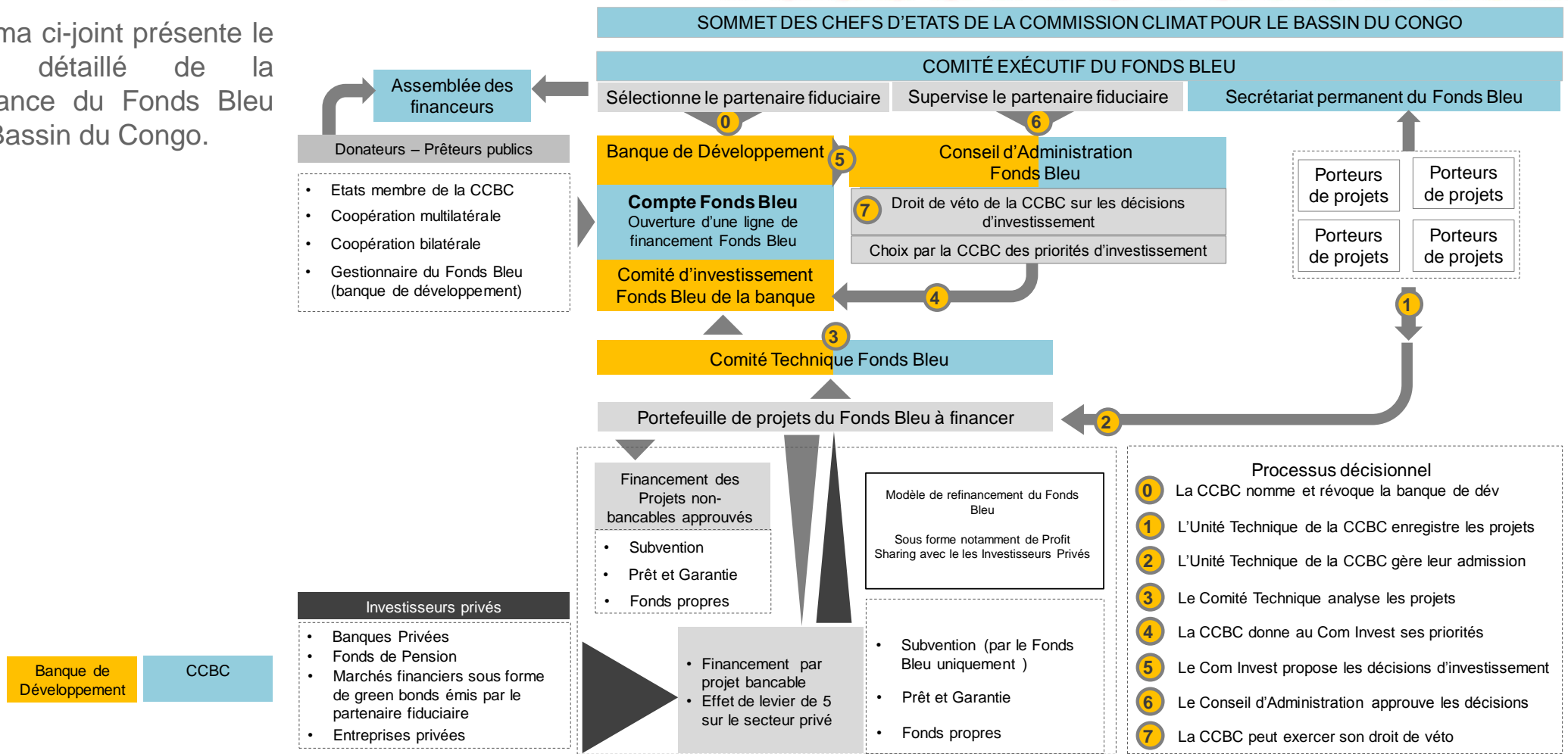


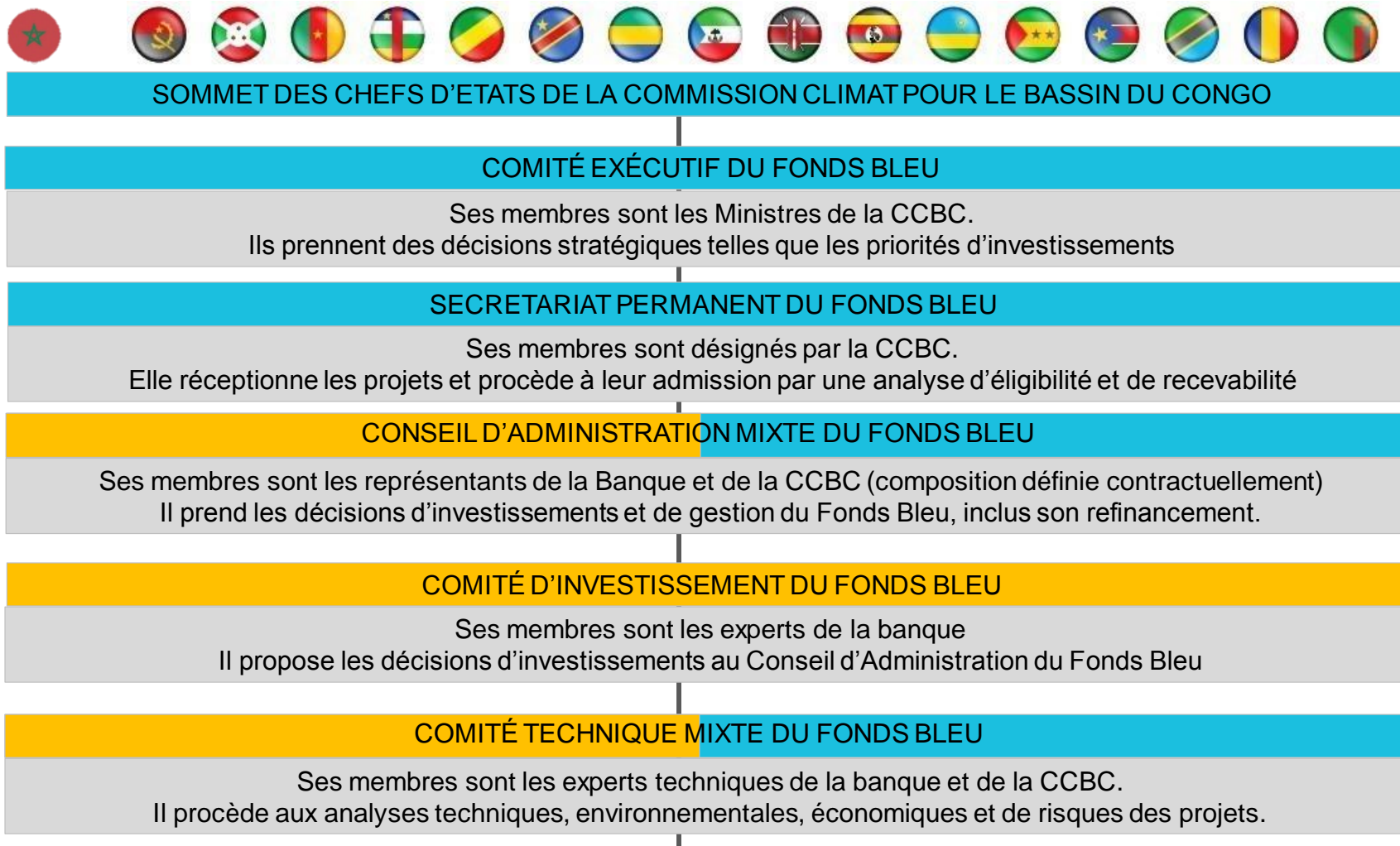
Le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo se distingue par une identité unique qui se traduit par 5 critères fondamentaux représentés par 5A :

- ❑ **A1:** Un mécanisme de financement créé par les 17 Etats Africains membres de la CCBC ;
- ❑ **A2:** Un mécanisme de financement public co-financé par 17 Etats Africains et les Etats membres associés, ouvert aux bailleurs de fonds publics et privés ;
- ❑ **A3:** Un mécanisme de financement géré par des experts Africains et internationaux ;
- ❑ **A4:** Un instrument pour financer la transformation et le développement d'un nouveau modèle économique, social et environnemental durable de l'Afrique aligné sur l'agenda 2063 de l'Union Africaine et les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et les CDN ;
- ❑ **A5:** Un mécanisme de financement multi-pays localisé en Afrique, plus particulièrement au cœur du Bassin du Congo.

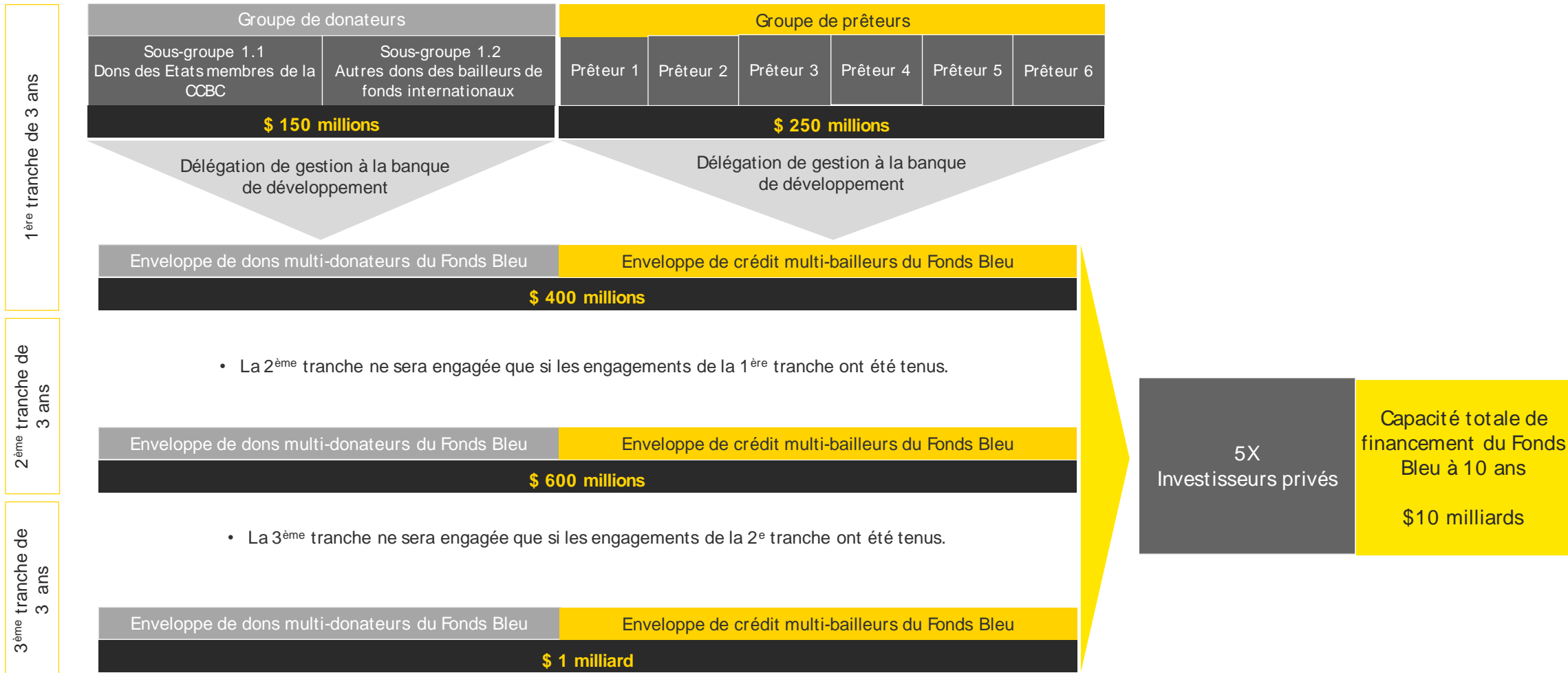


► Le schéma ci-joint présente le schéma détaillé de la gouvernance du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo.



Banque de
Développement

CCBC





La consultation qui sera lancée visera à sélectionner la banque de développement qui sera chargée de l'administration du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo. Le choix d'une banque de développement s'impose par la philosophie du Fonds Bleu à vocation d'impacts environnemental, social et climat. La CCBC veillera à analyser la conformité des candidatures avec les standards internationaux en matière de gestion fiduciaire. Quatre thèmes seront examinés :

Transparence :

Des politiques, procédures et outils répondant aux standards internationaux et aux exigences des bailleurs de fonds.

Expérience :

La démonstration de sa capacité à gérer un portefeuille de projets dans les domaines de l'Economie Bleue et du climat en matière d'adaptation et d'atténuation.

Robustesse financière :

Une notation financière rassurante pour les bailleurs de fonds.

Contrôle :

Des outils et processus de contrôle fiduciaire répondant aux normes internationales et aux exigences des bailleurs de fonds.

Par ailleurs, la proximité géographique constituera un atout majeur dans la sélection de la banque de développement.

Ancrage :

Une proximité avec la sous-région du Bassin du Congo.



1

Rappel du contexte

2

L'étude de préfiguration

3

Partenaires de l'étude de préfiguration

4

Premiers résultats

4.1

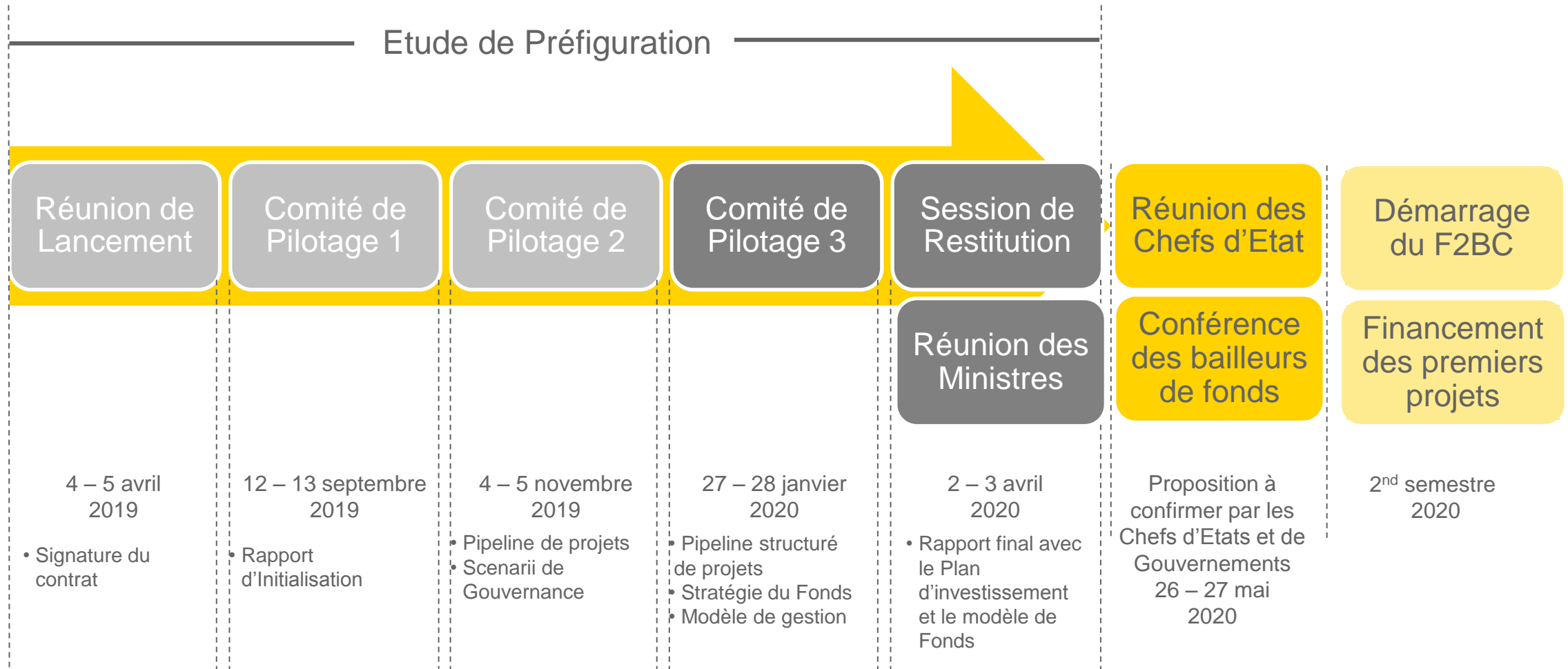
Plan d'investissement

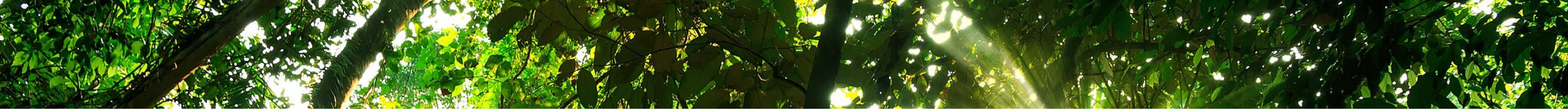
4.2

Mécanisme de financement

5

Calendrier d'exécution





Pour plus d'informations

<http://www.ccbc-cbcc.org>

« Les informations contenues dans cette présentation sont destinées à apporter des indications générales sur des questions présentant un intérêt pour le lecteur pour son seul usage. Le Consortium EY - Inn pact décline toute responsabilité envers quiconque pour l'usage de ces informations. A ce titre, les informations fournies par les auteurs et éditeurs ne peuvent en aucun cas être assimilées à des prestations de services ou de conseil juridique, comptable ou fiscal. »